

Formation des enseignant·es : un nouveau passage en force du MEN ?

Face à la crise d'attractivité des métiers de l'enseignement, le ministère de l'Éducation nationale (MEN) annonce une nouvelle réforme de la formation et du recrutement des enseignant·es. Une fois encore, le projet ne s'appuie sur aucun bilan sérieux de la précédente (Blanquer), que nous avons combattue, et dont il signe pourtant un aveu d'échec. La mesure phare de la réforme proposée par G. Attal consiste à déplacer les concours du premier et second degrés (sauf Agrégation) à un niveau Bac+3 dès la session 2025, escomptant une augmentation mécanique du vivier de candidat·es aux concours, le tout sans précision des contenus de formation ou de la nature et des contenus des concours.

Le SNESUP-FSU dénonce la méthode et demande que le projet soit revu sur le fond.

Sur la méthode : Comme à l'accoutumée, le ministère exclut de la réflexion les acteurs et actrices de la formation, dénigrant les INSPE et leur personnel. Il prévoit d'autre part un calendrier très serré qui contraindrait les équipes, déjà épuisées, à repenser une nouvelle fois l'organisation et les maquettes de la formation dans la précipitation.

Sur le fond : pour le SNESUP-FSU, l'enjeu central de la formation n'est pas tant la position du concours que son lien avec les contenus de formation, les conditions d'études et d'entrée dans le métier, les modalités de stage, etc. Autant de points sur lesquels il faudrait travailler en concertation et qui sont à relier à la nature et aux contenus des concours, sur lesquels le MEN n'a donné aucune information pour le moment.

Pour le SNESUP-FSU, une réforme de la FDE est assurément nécessaire mais elle doit s'appuyer sur :

- une formation à caractère universitaire et professionnel de haut niveau, adossée à la recherche et avec une diplomation à bac+5 – ce qui exige que soient attribués les moyens suffisants pour que puissent travailler les équipes "plurielles" ;

- une réelle ambition sur les contenus de formation, au-delà du cloisonnement et de la concurrence entre les composantes (UFR vs INSPÉ), ou des représentations naïves opposant LE disciplinaire et LE professionnel, lesquelles ne sont jamais interrogées du point de vue des besoins des futur·es enseignant·es. De ce point de vue, la place de la recherche est fondamentale ;
- la concertation avec les équipes des INSPÉ et autres composantes universitaires : les modifications de maquettes doivent reposer sur un cahier des charges co-construit, pas sur des “maquettes-type” du MEN ou une liste d’injonctions. Le processus doit respecter les équipes et les instances ;
- un modèle de formation qui ne considère pas l’alternance comme la juxtaposition de temps “en classe” et “en formation” mais qui les pense ensemble, avec le temps et les moyens nécessaires pour le suivi des étudiant·es et stagiaires. Cela implique fondamentalement qu’ils et elles ne soient pas considéré·es comme des moyens d’emploi et donc soustrait·es des plafonds d’emploi du MEN ;
- la possibilité de former des candidat·es et lauréat·es de différents profils : pour cela, des parcours adaptés de master doivent être prévus et les INSPÉ ne doivent pas être “repliés” sur l’accueil des seuls lauréat·es aux concours.

Ce projet ne répond pas aux questions vives du moment : conditions de travail – dont la revalorisation des salaires – conditions d’études des étudiant·es et de formation des stagiaires. Le SNESUP-FSU demande que les délais du projet de réforme soient desserrés, que la méthode soit revue, que le MEN respecte la liberté académique des équipes universitaires et prenne le temps de concertation nécessaire avant toute mise en œuvre. ■

Paris, le 18 décembre 2023

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](#)



[@SNESUPFSU](#)

**SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr**